






# Ma voie de formation avec un diplôme de niveau secondaire II

## Conditions nécessaires pour commencer une formation

Répondre aux conditions administratives du Canton de Genève pour accéder à une formation de niveau tertiaire B (voir document intitulé Conditions administratives d'admission).<sup>1</sup>

-  Avoir un niveau B2 en français
-  Avoir 18 ans révolus
-  Fournir un certificat médical d'aptitude à suivre la formation et à exercer la profession
-  Fournir les extraits de casiers judiciaires normal et spécial
-  Avoir participé à une séance d'informations de l'ESEDE-CFPSo

### Titre du secondaire II d'une filière généraliste:

Certificat ECG, Maturité, Baccalauréat

### Titre du secondaire II d'une filière professionnelle obtenu en dual:

CFC hors domaine social

### Titre du secondaire II du domaine social:

CFC d'ASE

- Etre au bénéfice d'une **expérience pratique dans le domaine de l'éducation de l'enfance de 800h.**
- **Expérience pratique à un taux d'activité de minimum 50%, en continu,** dans une structure d'accueil petite enfance genevoise, reconnue par le SASAJ, sur un poste d'aide, d'auxiliaire ou reconnu comme équivalent par l'ESEDE-CFPSo, hors remplacements, encadrant des enfants dans un ou deux groupes.

- Etre au bénéfice d'une **expérience pratique dans le domaine de l'éducation de l'enfance de 400h.**
- **Expérience pratique à un taux d'activité de minimum 50%, en continu,** dans une structure d'accueil petite enfance genevoise, reconnue par le SASAJ, sur un poste d'aide, d'auxiliaire ou reconnu comme équivalent par l'ESEDE-CFPSo, hors remplacements, encadrant des enfants dans un ou deux groupes.

Aucune expérience pratique supplémentaire préalable requise

### Expérience pratique dans le domaine réalisée au moment du dépôt du dossier d'inscription

Au moment du dépôt du dossier d'inscription, au moins 600h d'expérience pratique doivent être réalisées

Au moment du dépôt du dossier d'inscription, au moins 300h d'expérience pratique doivent être réalisées.

### Voies de formation possibles

- Voie de formation en 5400h avec stages intégrés
- Voie de formation en 5400h duale

- Voie de formation en 5400h avec stages intégrés
- Voie de formation en 5400h duale

- Voie de formation en 3600h avec stages intégrés
- Voie de formation en 3600h duale

**Si toutes les conditions d'admission sont remplies, la candidate ou le candidat peut se présenter au concours d'admission.**

Pour les candidates et les candidats ayant un titre du secondaire II d'une filière généraliste et qui font une expérience pratique en jardin d'enfants, il est nécessaire d'avoir un taux d'activité à 70% ou plus.






[1] Les conditions administratives sont décrites sur le site de l'école dans les détails. Voici les principales:

- être assujetti aux impôts à Genève depuis au moins deux ans,
- avoir un titre de séjour valable.

## Ma voie de formation avec un diplôme de niveau tertiaire

### Conditions nécessaires pour commencer une formation

Répondre aux conditions administratives du Canton de Genève pour accéder à une formation de niveau tertiaire B (voir document intitulé Conditions administratives d'admission).<sup>1</sup>

-  Avoir un niveau B2 en français
-  Avoir 18 ans révolus
-  Fournir un certificat médical d'aptitude à suivre la formation et à exercer la profession
-  Fournir les extraits de casiers judiciaires normal et spécial
-  Avoir participé à une séance d'informations de l'ESEDE-CFPSo

Diplôme du niveau tertiaire dans le domaine socio-pédagogique



Avoir réalisé au moins 1800 heures de pratique professionnelle dans le champ professionnel de l'éducation de l'enfance au cours des deux dernières années dans une structure d'accueil petite enfance genevoise, reconnue par le SASAJ hors remplacements, encadrant des enfants dans un ou deux groupes.

Diplôme du niveau tertiaire HORS domaine socio-pédagogique



Avoir réalisé au moins 400 heures de pratique professionnelle dans le champ professionnel de l'éducation de l'enfance à un taux d'activité de minimum 50%, en continu, dans une structure d'accueil petite enfance genevoise, reconnue par le SASAJ hors remplacements, encadrant des enfants dans un ou deux groupes.

### Voies de formation possibles



- Voie de formation en 2400h en dual



A la suite du dépôt du dossier d'admission, un entretien est organisé pour déterminer les acquis reconnus et un dossier de compétences pourrait être demandé.



- RAE (reconnaissance des acquis de l'expérience)- minimum 2400h maximum 5400h en dual



A la suite du dépôt du dossier d'admission, un entretien est organisé pour déterminer les acquis reconnus et un dossier de compétences pourrait être demandé.

Si toutes les conditions d'admission sont remplies, la candidate ou le candidat peut se présenter au concours d'admission.

[1] Les conditions administratives sont décrites sur le site de l'école dans les détails. Voici les principales:

- être assujetti aux impôts à Genève depuis au moins deux ans,
- avoir un titre de séjour valable.